

*Selon une étude récente du cabinet FinHarmony de mai 2005, les engagements sociaux constituent un des impacts classiques du passage aux IFRS représentant de loin l'impact le plus important dans les comptes des sociétés du CAC 40 se traduisant par une diminution des capitaux propres. En France, le provisionnement des avantages au personnel n'est actuellement pas obligatoire même si une recommandation récente du CNC préconise leur enregistrement dans les comptes individuels et consolidés. Il reste que les dispositions d'IAS 19 font référence à des méthodes de calcul spécifiques et à des techniques actuarielles qui nécessitent l'utilisation d'outils de calculs adaptés*